INTERNAT SUP ALTA

PRÉSENTATION ET MODALITÉS

Année 2023 -2024

I. Notre projet d'internat

L'internat a pour vocation de proposer un cadre de vie et de travail exigeant afin de favoriser la réussite scolaire et universitaire de chaque interne ainsi que son développement harmonieux. La présence d'éducateurs, dès la fin de la journée, permet de créer ce climat de travail et de convivialité. Ceux-ci veillent au suivi des études, au bien-être des étudiants, à leur vie matérielle... Ils sont présents au quotidien pour aider l'étudiant à tenir les objectifs qu'il se donne en vue de sa réussite et favorisent la vie en communauté et l'entraide.

II. Principaux articles du règlement intérieur et organisation

Le règlement intérieur permet de poser un cadre qui définit les règles de vie commune, notamment dans le respect des horaires, et dans la répartition des temps de travail et des temps de convivialité.

A. Ouverture de l'internat

L'internat est ouvert du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024, tous les jours y compris les week-ends et les jours fériés (exceptions faites : la 2ème semaine des vacances de la Toussaint, la 2ème semaine des vacances de Noël, la 2ème semaine des vacances d'Hivers, le week-end de Pâques et le pont de l'Ascension).
L'accès à l'internat et aux chambres est exclusivement et strictement réservé aux internes.

B. Etude surveillées

Des études obligatoires et surveillées visant à l'efficacité du travail sont mises en place deux fois par semaine.

C. Les sorties

En semaine, les sorties (autorisées jusqu'à 23 heures du lundi au mercredi, le jeudi jusqu'à minuit, le vendredi et le samedi jusqu'à 1 heure) sont laissées à l'appréciation du Responsable de l'internat et devront faire l'objet d'une demande au minimum 24 heures à l'avance.

III. Prestations

- Une présence d'éducateurs – 7 jours sur 7 - pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous mais aussi favoriser un climat de travail et de convivialité.
- Des chambres meublées (lit, bureau, armoire) avec des sanitaires privatifs (douche, lavabo, WC).
- Un accès internet dans les chambres par câble Ethernet.
- Un foyer (jardin d'intérieur et salon télévision) et une salle d'étude.
- Une cuisine équipée et son matériel mis à la disposition des internes restant les week-ends (utilisation réglementée la semaine).
- Une buanderie (lave-linge, sèche-linge et fer à repasser en libre-service).

IV. Tarifs logement

- chambre simple : 5500€ par an
- chambre double : 4420€ par an

V. Tarifs restauration

Deux formules sont proposées :

- La formule A qui comprend tous les repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi matin au samedi matin inclus.
- La formule B qui ne comprend que les petits déjeuners et les dîners, du lundi matin au samedi matin

  inclus.

Tarifs des formules

- Formule A : 1 368€ par an + 33,40€ par semaine de cours (environ 20 semaines selon la formation suivie)
- Formule B : 1 368€ par an

Les internes inscrits dans une **formation en alternance** disposent d'une formule spécifique :

- Formule petits déjeuners et diners (2 diners et 2 petits déjeuners par semaine) : 13,40€ par semaine de cours (environ 20 semaines selon la formation suivie)
- Déjeuner : 7,90€ à régler sur place par CB

VI. Restauration

Le campus Sup Alta est équipé d'une cuisine de production. Une équipe interne dédiée prépare les repas pour les externes et les internes.

- Le service est ouvert du lundi au vendredi pour le déjeuner.
- Une pause gourmande est proposée dès 9H30 : café et croissant/pain au chocolat.
- Tous les jours un repas complet est proposé (entrée, plat, dessert).

Les déjeuners et diners sont assurés du lundi au vendredi soir inclus.

Les petits déjeuners sont assurés du lundi matin au samedi matin.

Les week-ends et jours fériés, les internes ont accès à une cuisine équipée pour faire leurs repas.

Nos engagements Restauration :

- Pain de tradition française.
- Viandes fraîches et françaises.
- Œufs plein air des Monts d'Or.
- Yaourts fermiers du Rhône.
- Fruits biologiques français.

VII. Modalités et procédure d'inscription

1. Formuler un vœu pour une chambre via le site internet de l'établissement référent
   Ce vœu ne constitue pas une inscription.
2. Valider l'inscription à la formation de l'étudiant par le secrétariat de l'établissement.
3. Remplir un dossier d'internat Sup Alta et régler l'acompte d'internat.
4. Réception d'une confirmation d'inscription à l'internat Sup Alta.